



MISSION D'OBSERVATION DE LA BIOMASSE
Groupe de travail
« Ressources forestières et connexes de bois »

Réunion du 11 juin 2009
Compte-rendu

Participants à la réunion :

Voir liste des participants jointe au compte-rendu

Excusés :

- Jean-Marc DEMENE (CRPF)
- Denis RENOUX (CRER)
- Jean-Marc LINDER (ONF)
- Vincent COLAS (CG 16)
- Bénédicte NORMAND (CG 86)

Document joint :

Diaporama servant de support à la discussion

1) Ordre du jour

Après un rapide tour de table, Denis Savetier expose l'ordre du jour de la réunion. Après avoir validé les objectifs du groupe de travail, il s'agira se mettre d'accord sur les sources de données les plus pertinentes, les unités à utiliser, les hypothèses les plus réalistes à retenir pour prendre en compte les contraintes qui s'imposent sur les gisements de biomasse concernés.

2) Objectifs du groupe de travail

L'objectif annoncé est d'être en capacité de caractériser les gisements mobilisables et mobilisés dans le domaine forestier, bocager, populicole et des connexes de bois. Cet objectif est partagé par l'ensemble des acteurs présents, et débouche sur une discussion ouverte autour de la multiplication des réunions sur la thématique de la mobilisation de la biomasse ligneuse à des fins énergétiques.

Les participants s'interrogent notamment sur la réunion organisée par l'IAAT dans le cadre du Réseau Rural Régional le 20 juin à Jonzac. Ils ne comprennent pas la cohérence globale de ces réunions qui pour eux abordent les mêmes sujets, avec les mêmes intervenants, et n'y voient pas la valeur ajoutée.

Chrystelle CERVONI signale que le but est davantage d'étudier comment mettre en œuvre la valorisation de ces gisements, plutôt que leur détermination. Il s'agit donc dans ce cas plus d'une journée d'échange que d'un groupe de travail.

D'autre part, les projets de Valagro dans le cadre du développement d'une production d'agrocarburants de seconde génération provoquent quelques inquiétudes, notamment sur les gisements nécessaires. En effet, il a été annoncé le projet de produire 120 000 tonnes de bioéthanol à partir de biomasse ligneuse, ce qui représenterait 900 000 tonnes de connexes de bois. La production annuelle de connexes en Poitou-Charentes est de l'ordre de 550 000 tonnes, dont environ 140 000 tonnes pourraient être disponibles pour une autre filière que celle empruntée actuellement. La Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime juge un peu délirants les gisements sur lesquels s'appuie Valagro, aussi bien en quantité qu'en qualité (projet de valorisation de traverses de chemins de fer par exemple). Il est fort probable que les projets de Valagro aient été basés sur les gisements disponibles déterminés par Solagro, gisements qui apparaissent d'ores et déjà surdimensionnés. D'autre part, il semble que certains projets se télescopent : certaines gisements pourraient être ciblés à la fois sur la production de bioéthanol et la fabrication de laine de bois.

Le constat est fait qu'une structure pour centraliser les informations sur les gisements de biomasse, notamment ligneuse, est un réel besoin, et que cette discussion plaide en faveur de la pérennisation de la mission d'observation de la biomasse.

La vocation de cette mission doit être de récupérer les données auprès de tous les acteurs pour ensuite les analyser et les restituer, et ainsi constituer un outil d'aide à la décision pour guider les politiques.

Concernant les autres gisements de biomasse ligneuse non abordées lors de cette réunion, il est décidé que les sarments de vigne seront intégrés au groupe de travail « coproduits de l'agriculture et de l'agroalimentaire ».

3) Analyse des sources de données disponibles pour la ressource forestière, populicole et bocagère

Données IFN

C'est la base de tous les travaux dans le domaine forestier, mais les inventaires (départementaux) ont été réalisés entre 1993 et 1996. Ils ne prennent donc pas en compte la tempête de 1999.

Il ne semble pas très réaliste de pouvoir intégrer une variabilité annuelle de l'accroissement biologique en fonction de la météo.

La méthode d'inventaire ayant changé en 2004, il ne semble pas possible d'avoir des données plus récentes de la part de l'IFN sur l'accroissement annuel avant 2014.

Denis Savetier se renseignera cependant auprès de l'IFN sur ce point.

Données Agreste (DRAAF)

Les chiffres se basent sur les enquêtes annuelles de branches. Une grande incertitude demeure sur le bois bûche suivant des chemins de commercialisation « occultes ». Les estimations de la DRAAF sur ce gisement déjà mobilisé concordent cependant, en ordre de grandeur, avec d'autres sources. Il est à noter que les données issues de la DRAAF peuvent être ramenées à l'échelle cantonale.

Etude CEREN

Les résultats de l'étude du CEREN sur la consommation de bois des ménages sont cohérents avec l'approche réalisée par la DRAAF, mais la marge d'incertitude reste potentiellement élevée. En effet, comment sont prises en compte aussi bien l'isolation des bâtiments que l'utilisation des appareils d'appoint.

Morcellement de la forêt

Les données sur le morcellement de la forêt privée en Poitou-Charentes proviennent du CRPF. Sont ainsi recensés environ 230 000 propriétaires forestiers en Poitou-Charentes. La propriété forestière moyenne au niveau régional couvre **1,4 ha** et se décompose en trois parcelles.

On note aussi un écart-type important, puisque **95 % des propriétaires possèdent moins de 4 ha**, et représentent **40 % de la surface forestière** régionale.

A l'opposé, 0,5 % des propriétaires possèdent plus de 25 ha, et couvrent 28 % de la surface forestière.

Il est noté que ce morcellement de la forêt picto-charentaise représente un frein à une bonne exploitation du potentiel de bois régional.

Valorisation énergétique de la biomasse en Poitou-Charentes

Il s'agit de l'étude réalisée par Solagro pour la région Poitou-Charentes, et qui a servi de base à la détermination de l'objectif de valorisation de 1,6 Mt de MO sous forme énergétique défini au niveau régional, à échéance 2010, ainsi qu'aux projets de Valagro.

La définition des gisements en tonnes de matière organique soulève quelques questions. Même si c'est certainement une approche à privilégier pour pouvoir comparer les différents gisements, les partenaires présents préféreraient parler en matière brute, voire en matière sèche.

La principale difficulté demeure cependant la détermination des gisements disponibles, qui semblent surdimensionnés. Certains gisements sont estimés au double par rapport à des études plus récentes.

La « cantonalisation » des gisements paraît une approche intéressante qui pourrait servir de base au futur travail de la mission d'observation de la biomasse, mais il n'a pas été possible de retrouver la méthodologie employée.

Disponibilité en biomasse forestière pour usages énergétiques

Cette étude menée par le Cemagref pour le Ministère de l'Agriculture en 2007 (données 2006) a consisté à évaluer le gisement disponible en BIBE (Bois d'Industrie / Bois Energie). Elle ne tient pas compte des peupleraies.

C'est une étude nationale dont les résultats ont ensuite été régionalisés, avec toutes les réserves que cela comporte.

Les difficultés locales liées à la récolte du bois, tel que le morcellement de la forêt, n'ont pas été prises en compte.

Les résultats semblent néanmoins, dans une première lecture, plus conforme à la réalité de terrain.

Evaluation de la biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie

C'est une étude dont les résultats finaux ne sont pas encore validés. Elle est menée par l'IFN en collaboration avec Solagro et le FCBA pour le compte de l'ADEME.

Sur les premiers éléments en notre possession, il semble que les gisements ne soient pas toujours mis en cohérence : on parle de gisement mobilisable pour la biomasse forestière, et de disponibilité brute pour la biomasse bocagère.

Les gisements de biomasse forestière disponible sont similaires à ceux issus de l'étude du Cemagref, ce qui est logique puisque les bases de calcul sont les mêmes.

Le gisement populicole, important dans notre région, n'est pas déterminé. Il semble qu'on pourrait l'approcher grâce à une étude Agreste réalisée sur 5 régions dont Poitou-Charentes.

Autres sources ou études disponibles

Les participants font part d'études supplémentaires qui ont été menées au niveau local :

- Une étude de gisement a été réalisée sur la CdC Plaine de Courance (79) à partir de photographies aériennes
- Le Pays Civraisien (86) mène des expérimentations avec le CRPF dans le cadre du PER
- Une charte forestière, avec un volet bois énergie, a été développée sur le Pays Sud Charente, dans le cadre du CLIC
- La Chambre d'Agriculture 17 mène des diagnostics « territoire et énergies » sur plusieurs pays de Charente-Maritime

En fait, on se rend compte que les études locales se basent sur les mêmes données sources que les études plus globales. Il serait nécessaire de développer des approches de terrain plus spécifique. Il semble que la Chambre d'Agriculture de la Manche ait mené ce type de travail, notamment sur le gisement issu des haies.

Fredy Poirier (FDCUMA 79) et Stève Barreau (CA 17) ont également tenté ce type d'approche sur l'évaluation du potentiel bocager.

L'idée de s'appuyer sur des photographies aériennes pour déterminer le linéaire de haies, puis de caractériser ces haies par une étude de terrain paraît être intéressante.

Les associations telles « Prom'Haies » ou « Bocage Pays Branché » ne semblent pas posséder d'éléments sur le gisement bocager.

4) Sources et unités à utiliser

D'un commun accord, les données issues de l'IFN et de la DRAAF sont réputées comme être la base de la caractérisation des gisements.

Pour les autres sources, il semble que les résultats issus des études réalisées par le Cemagref et l'IFN reflètent davantage la réalité du terrain que les données émanant de l'étude menée par Solagro pour le Conseil régional.

Cependant, ces études développées à un niveau national ne prennent que trop peu en compte les facteurs locaux, et il conviendra de croiser leurs résultats avec des approches de terrain pour valider certains gisements (notamment le gisement bocager).

La méthodologie développée par Solagro pour passer d'un gisement régional à un gisement cantonal devra, dans la mesure du possible, être récupérée afin de pouvoir s'en inspirer pour les futurs travaux.

Concernant les unités à employer, il a été décidé d'un commun accord d'exprimer les volumes dans les unités usuelles par produit (stères pour le bois bûche, MAP pour la plaquette, m³ pour le gisement forestier, ...).

Le m³ (de bois rond) sera l'unité de volume référence et tous les volumes seront ramenés dans ces unités (2^{ème} colonne). Il sera aussi exprimé un potentiel énergétique en tep.

Un tableau de conversion sera à chaque fois joint à chaque travail sur les gisements.

5) Approche du gisement techniquement mobilisable en forêt

Une des règles de base est de ne pas prélever en forêt davantage que l'accroissement biologique naturel. Même si cet accroissement n'a pas été actualisé depuis 1996 par l'IFN, et ne devrait pas l'être pour la région avant 2014 avec la nouvelle méthode, nous nous baserons cependant sur les données de l'IFN, faute de mieux.

L'accroissement naturel est calculé sur le volume « tige bois fort » (voir schéma sur diaporama joint). Il est donc nécessaire de passer de ce volume au volume « découpe bois fort » pour intégrer l'ensemble du BIBE disponible. Le menu bois (diamètre < 7cm) est laissé sur place pour des raisons techniques (difficultés de récolte), mais surtout environnementales (retour au sol).

C'est cette méthode qui a été employée par le Cemagref lors de son étude de 2007 pour le MAP (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche). L'estimation du volume total des arbres a été déterminée à partir des tarifs de cubage du LERFoB, en prenant en compte les différents types d'essences (feuillus, résineux) et les différentes structures forestières (taillis, futaie, mélange taillis-futaie, ...).

De ce volume total a été soustrait 10 % correspondant au volume de menu bois devant rester en forêt pour maintien de la fertilité des sols et de la biodiversité.

On obtient ainsi un volume de BIBE (Bois Industrie / Bois Energie) techniquement mobilisable de l'ordre de **1,63 millions de m³ par an**, dont environ 1,16 millions de m³ issus de taillis.

Il est utile de préciser à nouveau que cette estimation ne prend pas en compte une contrainte qui semble importante en Poitou-Charentes : le morcellement de la forêt privée. En effet, ce gisement techniquement mobilisable s'avère souvent difficile à mobiliser puisque :

- les propriétaires ne sont pas facilement identifiables, et donc pas facilement retrouvables,
- de nombreuses parcelles sont trop petites pour mener des chantiers forestiers rentables,
- les parcelles inexploitées sont devenues inaccessibles par manque d'entretien des chemins ou pistes les desservant.

Face à ce constat, deux questions se posent :

- Comment appréhender le gisement réellement mobilisable, et donc quelles sont les hypothèses pertinentes à poser ?
- Comment accroître la mobilisation du gisement ?

Le Conseil Général de la Charente-Maritime a commencé à travailler sur cette problématique, mais la réflexion n'est pas encore parvenue à son terme. Il semble cependant qu'une piste intéressante serait d'identifier les associations de propriétaires forestiers, afin d'avoir des unités de gestion suffisantes pour pouvoir accueillir des chantiers avec une rentabilité acceptable.

La DRAAF précise que le gisement mobilisable est forcément lié à l'approche économique, mais on sait, d'après le CRPF, que pour sortir des coûts de l'ordre de 80 € par tonne de bois décheté, et donc rester en concurrence avec la plaquette d'origine industrielle, on ne peut rien verser au propriétaire, ce qui ne l'incite donc pas à entretenir son patrimoine forestier. L'analyse économique reste à approfondir, notamment à partir des travaux du Cemagref qui a réalisé une approche à partir des surfaces de propriétés et de la distance de résidence du propriétaire.

Lors d'une précédente rencontre, le CRPF avait indiqué d'autres pistes pour favoriser le regroupement des parcelles :

- **L'Aménagement Foncier Forestier** (remembrement forestier) ne peut se faire qu'à la demande des élus communaux. Il comporte des risques environnementaux (coupe rase des taillis), des risques politiques (résultat à long terme) et constitue un coût important pour la collectivité (supporté par les Conseils Généraux). Il répond à un enjeu national (filière bois déficitaire), mais n'a que peu d'intérêt au niveau local (les gens ne vivent pas de la forêt).
- **Le Groupement Forestier** peut contribuer à une meilleure exploitation des parcelles, mais ne résout pas forcément le problème du morcellement et de l'accessibilité
- **Les Bourses Foncières** se mettent en place dans le cadre des Plans de Développement de Massifs, mais leur efficacité n'est pas éprouvée.

On constate donc qu'il n'existe pas de solution complètement adaptée, et qu'il faudra étudier chaque cas individuellement.

La DRAAF attire l'attention sur une autre contrainte qui n'avait pas été identifiée : il s'agit des parcs de chasse !

Ces espaces, qui sont constitués en grande partie de bois et de forêts, ne sont gérés que pour la chasse. Le bois n'y est à priori pas exploité pour des incompatibilités de dates et les nuisances générées par l'exploitation forestière.

Dans la Vienne, 10 à 15 % de la forêt pourrait ainsi être en parc de chasse. Il semble important de pouvoir confirmer ou infirmer ces chiffres, peut-être auprès des fédérations de chasseurs ?

6) Approche du gisement techniquement mobilisable en haies

Pour cette approche, on s'appuie sur la méthode développée par l'IFN pour l'ADEME en 2009. Même si les résultats ne sont encore que provisoires, la méthode utilisée semble intéressante puisqu'elle s'appuie sur la productivité de chaque type de haies.

On considère qu'on ne prélève pas de bois d'œuvre dans les haies, et donc que le gisement mobilisable en BIBE est égal au gisement total mobilisable.

Par contre, les chiffres de productivité employés dans l'étude semblent surestimés, voire même deux fois trop élevés. N'y a-t-il pas eu confusion entre MAP et m³ ? A vérifier auprès de l'IFN !

L'étude se base sur un linéaire de haies de 54 600 km pour le Poitou-Charentes. Il conviendra de mettre cette donnée en regard des résultats d'une étude menée par la Région sur les aspects paysagers, qui intègre ce type de données.

La FDCUMA 79 indique également qu'il existe des documents sur la gestion durable des haies. Selon Fredy Poirier, il convient plutôt de donner des consignes aux agriculteurs, que de leur imposer des règles strictes.

7) Approche du gisement techniquement mobilisable en peupleraies

La méthode s'appuie sur les données de la DRAAF, et les dires d'expert du CRPF. On connaît par la DRAAF le volume de bois de peupliers récoltés pour bois d'œuvre (145 000 m³ en 2006).

Le CRPF indique que pour 1,35 m³ de BO récolté, on produit 0,5 m³ de BIBE.

Le volume annuel de BIBE d'origine populicole techniquement mobilisable est donc de l'ordre de **54 000 m³**. Ce volume doit être évacué de la parcelle pour permettre les opérations de replantation.

8) Gisement global de bois mobilisable

Le gisement global de bois, d'origine forestière, bocagère et populicole, techniquement mobilisable est donc de l'ordre de **1 885 000 m³** (1 630 000 + 200 000 + 54 000).

Les données de la DRAAF et les résultats de l'étude du CEREN nous indiquent le volume annuel de BIBE déjà mobilisé (chiffres 2006) :

- BI = 312 600 m³
- BE commercialisé = 94 600 m³
- Bois bûches consommé en région = 1 254 000 m³

Soit un volume déjà mobilisé annuellement de l'ordre de **1 660 000 m³**.

Le gisement supplémentaire mobilisable ne serait donc que de **225 000 m³**.

Ce gisement ne tient pour le moment pas compte des contraintes liées au morcellement de la propriété forestière privée. Il conviendra donc par la suite de poser des hypothèses réalistes pour caractériser cette contrainte, et estimer leurs impacts sur le gisement supplémentaire à mobiliser.

9) Prochaine réunion

Il est projeté d'organiser la prochaine réunion du groupe de travail **aux « Ruralies »**, soit chez Futurobois, soit à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, dans un souci de limiter les déplacements des partenaires de la Charente-Maritime, et des Deux-Sèvres.

Cette réunion pourrait avoir lieu en septembre, soit fin de la semaine 37 (10 ou 11 septembre), soit au cours de la semaine 38 (16, 17 ou 18 septembre), selon les disponibilités de salle sur le site des « Ruralies ».

Au cours de cette réunion seront abordés les points suivants :

- Gisement mobilisable de connexes des entreprises du bois
- Gisement de déchets de bois (DIB) mobilisable dans les autres industries
- Proposition d'hypothèses pour caractériser l'impact du morcellement de la forêt privée
- Approche économique sur la mobilisation des gisements